

Nombre de
membres en
exercice

27

Présents et
représentés

21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 9 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un
Le neuf du mois de juillet à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le deux juillet deux mille vingt et un, s'est réuni en Visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

15 JUIL. 2021

Déposée en
Préfecture le

13 JUIL. 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Thomas MESZAROS, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA

Etaient excusé(e)s

François ASTORG, Charlotte JULIEN, François LAVIGNE-DELVILLE, Aurélien MODURIER, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

PROJET DE CENTRE D'EXPLOITATION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES (CERD) À EPAGNY-METZ-TESSY - CESSION DE TERRAIN AU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE- SAVOIE

Le Département de la Haute-Savoie projette la construction d'un Centre d'exploitation des routes départementales (CERD) et des locaux de l'administration des routes de l'arrondissement d'Annecy, à Epagny-Metz-Tessy, sur un terrain appartenant au SDIS, situé entre son bâtiment et la RD 1508.

Pour faciliter l'accès au futur CERD, il est prévu de réaliser une bretelle d'entrée directe réservée aux véhicules d'entretien de la voirie, entre la RD et le terrain d'assiette du projet. Cet accès passerait sur une parcelle appartenant au Grand Annecy, que le Département demande de lui céder.

La parcelle est cadastrée section AK numéro 113. Sa surface est de 1.523 m². Principalement classée en N au PLU d'Epagny, avec une petite partie en Ue, elle pourrait accueillir également un ouvrage de régulation des eaux pluviales.

Le 2 juin 2021, France domaine a émis un avis sur la valeur de cette parcelle à hauteur de 1.112 €.

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver la cession de la parcelle cadastrée Epagny AK 113 au Département de la Haute-Savoie, à titre gratuit ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents utiles à cette cession ;
- de dire que tous les frais, droits, émoluments et honoraires auxquels pourra donner lieu la réalisation de cette cession seront supportés par l'acquéreur. Les contributions et taxes de toute nature auxquelles les biens sont ou seront assujettis seront acquittées par l'acquéreur à compter du jour de la signature de l'acte de vente.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 21

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.